

# Fiche de poste

**GROUPE HOSPITALIER :** ROBERT-DEBRE

**ETABLISSEMENT :** Hôpital universitaire Robert-Debré

**ADRESSE :** 48 boulevard Sérurier – 75935 PARIS Cedex 19

**DATE DE MISE A JOUR**

1er décembre 2020

**INTITULE DU POSTE :** Technicien biomédical, Référent du DMU Dm'UP (pédiatrie et urgences) et Gynéco-périnat (hors blocs)

**NOM DU TECHNICIEN AFFECTE AU SECTEUR :**

Organisation en binôme en cas d'absence avec le secteur blocs, stérilisation et chirurgie.

**METIER :** Technicien biomédical

**CODE METIER :** 20M30

**GRADE :** Technicien Supérieur Hospitalier

**STRUCTURE :** Direction des investissements et de la maintenance

**PERSONNE A CONTACTER :** Blandine SCHAAFF, Ingénieur Biomédical, [blandine.schaaff@aphp.fr](mailto:blandine.schaaff@aphp.fr)

## POLE

**INTITULE :** Administratif – Technique - Logistique

**ACTIVITE :** Fonctions supports

## SERVICE

### PRESENTATION

La Direction des investissements et de la maintenance est composée du service biomédical, du service travaux, du service technique, du service Sécurité incendie, ainsi que du bureau des équipements et du bureau des travaux. Le service biomédical est composé de 7 personnes (encadrement et techniciens)

### COMPOSITION DE L'EQUIPE

7 agents : 6 Techniciens Supérieur Hospitalier et 1 ingénieur

## LIAISONS

### HIERARCHIQUE DIRECT (N+1)

Ingénieur Biomédical

### FONCTIONNELLES

- Les services de l'établissement
- Les autres secteurs de la Direction des investissements
- Fournisseurs et prestataires de service pour la mise en service des installations, le suivi et le contrôle des installations
- Organisme de contrôle pour le suivi des contrôles périodiques réglementaires

## ACTIVITES

Missions générales et permanentes :

### A. Gestion des équipements du secteur technique concerné

- Tenue à jour de l'inventaire informatique (mises en inventaire, défalcatons, ...)
- Formation et information des utilisateurs
- Suivi des prêts d'équipements
- Suivi de l'état du parc en vue de la programmation des renouvellements

### B. Gestion de la maintenance du secteur technique concerné

- Planification de la maintenance préventive réalisée en interne
- Maintenance préventive interne et curative des équipements
- Suivi des interventions externes (S.A.V.) hors contrat de maintenance
- Suivi des commandes de pièces détachées
- Saisie informatique des rapports d'intervention internes et externes hors contrat de maintenance
- Evaluation des S.A.V.

### C. Participation à la démarche qualité du service

- Respect des procédures en vigueur
- Participation à l'amélioration du système qualité
- Rédaction et tenue à jour des fiches d'enregistrement et de contrôle du secteur technique concerné

Missions spécifiques et transversales :

- Responsable de la gestion des ECME - Métrologie
- Responsable du suivi documentaire des fiches d'enregistrement et de contrôle.

## QUOTITE DE TRAVAIL

Temps plein

## HORAIRES DE TRAVAIL

9h-16h36

## COMPETENCES REQUISES

### SAVOIR FAIRE REQUIS

- Sens des relations humaines et de la communication
- Esprit d'équipe
- Esprit d'initiative
- Sens des responsabilités et des priorités
- Rigueur professionnelle
- Pédagogie, diplomatie, capacités de négociation et autonomie

### CONNAISSANCES ASSOCIEES

- Techniques et réglementations hospitalières
- Compétences informatiques (réseau et bureautique de base)
- Conduite et gestion de projets sous l'autorité de l'encadrement
- Hygiène hospitalière

## PRE-REQUIS

Expérience en milieu hospitalier souhaitée

## GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

- Formation incendie souhaitée

### FORMATIONS POUR HABILITATION OU ATTESTATION DE COMPETENCE

Oui  Non

- Si Oui, précisez : **Habilitation électrique niveau H0V-BS-BE manœuvres-BR souhaitée**

### GESTION INDIVIDUELLE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Indiquez si les expositions professionnelles à ce poste sont tracées ou non dans le DISERP

Oui  Non

### SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».